
Conférence du désarmement

11 juin 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingt-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 11 juin 2010, à 10 h 15

Président: M. Alex Van Meeuwen.....(Belgique)

Le Président: Je déclare ouverte la 1184^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai aujourd'hui l'honneur et le plaisir d'accueillir, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, notre invité de marque, S. E. M. Gryshchenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine. La présence du Ministre ici aujourd'hui témoigne de l'importance que son pays attache aux travaux de cette unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Gryshchenko (Ukraine) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est un plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui, une part importante de ma carrière ayant été consacrée aux questions de désarmement et de non-prolifération. Dans ce sens, je ne suis pas nouveau à Genève. J'ai en outre l'honneur de représenter une nation qui a pris une mesure sans précédent il y a seize ans et qui a volontairement renoncé à son arsenal nucléaire, le troisième plus gros arsenal au monde. En 1994, nous ne pensions pas que notre exemple serait encore d'une telle actualité aujourd'hui.

L'Ukraine a toujours souligné l'importance de résoudre les problèmes afférents au désarmement et à la non-prolifération. Les récents événements nous laissent espérer que les autres États partagent ce point de vue. Le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est récemment déroulé à Washington, la signature du nouveau traité START entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et la Conférence d'examen du TNP de 2010 constituent autant d'étapes marquantes qui ont donné le ton des activités à venir.

Nous appuyons pleinement ces évolutions et continuons de contribuer à ce processus. Notre dernière contribution en date est notre détermination à nous débarrasser de nos stocks d'uranium fortement enrichi. Cette décision a été annoncée par le Président ukrainien, Viktor Yanukovich, lors du Sommet sur la sécurité nucléaire. Notre message est limpide: l'Ukraine considère le désarmement et la non-prolifération nucléaires comme une chose sérieuse.

L'Ukraine considère la Conférence du désarmement comme une des instances multilatérales les plus importantes au monde. Nous saluons tout particulièrement sa réalisation de 2009, à savoir le programme de travail qui a finalement été adopté après plus de dix années de paralysie. L'Ukraine regrette toutefois qu'en dépit de tous les efforts faits par les présidents et les États membres, la Conférence ne soit pas parvenue à entreprendre l'exécution de ce programme de travail.

Nous sommes convaincus qu'il est primordial de parvenir dès que possible à un consensus sur le programme de travail pour 2010. L'Ukraine estime que le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies doit renfermer des éléments substantiels qui pourront constituer un bon point de départ pour la session de 2010. Dans ce contexte, l'Ukraine salue particulièrement les efforts faits par la présidence bélarussienne, se félicite du programme de travail dont la Conférence est saisie, et souhaite qu'il soit adopté sans difficultés.

Sur un plan général, nous exhortons tous les États membres de la Conférence à n'épargner aucun effort pour faire de cette démarche un succès.

Monsieur le Président, l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi. Or, de simples déclarations ne sont pas suffisantes pour parvenir à cet objectif. Il faut prendre un ensemble de mesures pratiques.

Une de ces mesures consiste à mettre un terme à la production de matières fissiles. Ainsi, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles représenterait un pas important vers un désarmement nucléaire mondial. Il limiterait aussi considérablement les possibilités pour les terroristes de se procurer des matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires.

L'Ukraine regrette par conséquent que les travaux de la Conférence sur ce point demeurent bloqués, et elle souhaite l'ouverture immédiate de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Une autre mesure essentielle vers un désarmement nucléaire serait l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il est primordial que les normes instituées par le Traité soient observées dans le monde entier. Nous espérons vivement que l'engagement renouvelé des principaux États s'agissant du Traité ouvrira enfin la voie à son entrée en vigueur.

Dans l'intervalle, le moratoire sur les essais nucléaires ou sur toute autre explosion nucléaire doit être maintenu. Nous exhortons tous les États à ratifier le TICE, à respecter les obligations qui en découlent et à s'abstenir de toute mesure contraire à ses objectifs.

Pour l'Ukraine, il va sans dire que les États ne doivent pas utiliser leurs armes nucléaires ou menacer de les employer contre des États qui n'en possèdent pas. Ils ne doivent pas non plus abuser de leur statut de puissance nucléaire pour faciliter, encourager ou susciter de quelque manière que ce soit l'emploi ou la menace de l'emploi de la force dans les relations internationales ni exercer des pressions de quelque nature que ce soit sur les États non dotés d'armes nucléaires dans le but de les dépouiller de leurs droits souverains.

Un moyen concret de parvenir à cet objectif serait de renforcer et développer les garanties de sécurité négatives. L'Ukraine estime par conséquent que les garanties stipulées dans la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité des Nations Unies doivent être confirmées dans un instrument multilatéral juridiquement contraignant. Nous avons toujours affirmé ce principe, et nous continuerons à le faire.

Cette idée était, en particulier, une des idées-force qui a sous-tendu la participation de l'Ukraine à la création d'un groupe de travail sur des arrangements internationaux efficaces propres à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. L'Ukraine est pleinement déterminée à appliquer les trois piliers du Traité, qui se renforcent mutuellement.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Depuis 2000, la Conférence parvenait à un consensus sur un document final qui renfermait des mesures réalistes destinées à débarrasser le monde de l'arme nucléaire.

Pour la première fois, le Document final de la Conférence d'examen du TNP aborde la question des dispositions afférentes au retrait du Traité. Nous sommes fiers que la proposition conjointe de l'Ukraine et de la Fédération de Russie ait servi de base aux dispositions pertinentes du Document final.

Le Document final renferme également d'autres dispositions importantes afférentes à la non-prolifération, au respect du Traité, au désarmement, à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et aux arrangements internationaux efficaces visant à apporter des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires. Ces dispositions sont indubitablement d'une importance primordiale pour le renforcement de l'architecture mondiale de sécurité.

L'Ukraine est un acteur spatial dynamique. Dans ce contexte, nous adhérons aux principes pertinents du droit international et agissons dans la plus grande transparence. Nous respectons en particulier le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

Dans ce contexte, l'Ukraine se félicite de l'initiative conjointe de la Fédération de Russie et de la Chine visant à saisir la Conférence du projet de traité sur la prévention de

l'implantation d'armes dans l'espace, de la menace ou de l'emploi de la force contre les objets spatiaux. Nous appuyons également les efforts faits par l'Union européenne dans le but d'améliorer la sécurité et la transparence dans l'espace en appliquant le Code de conduite relatif aux activités dans l'espace. L'Ukraine est convaincue que ces initiatives constructives, entre autres, contribuent au débat de fond en la matière.

Permettez-moi de conclure en rappelant un épisode de l'histoire du désarmement. En 1898, phénomène sans précédent, le Tsar russe Nicolas II a organisé une conférence internationale sur le désarmement. Le Ministre russe de la défense de l'époque, M. Kuropatkin, a commenté cette initiative dans son journal: «Les gens sont enthousiastes et les gouvernements sont méfiants les uns envers les autres. L'enthousiasme des gens est prématuré ... Ils perdront leurs illusions...».

En effet, depuis, la communauté internationale a beaucoup fait pour le désarmement mondial. Pourtant, le sentiment exprimé par le Ministre Kuropatkin, il y a plus d'un siècle, est toujours actuel.

L'Ukraine espère sincèrement que la Conférence, de même que les instances qui lui succéderont, n'ôtera pas aux peuples de nos pays leurs illusions. Pour éviter cet écueil, nous devons clairement démontrer que les efforts des gouvernements ne sont pas vains, qu'il existe un lien de confiance entre eux, et qu'il existe une volonté politique de parvenir au désarmement.

Le Président: Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir pris le temps de venir vous exprimer devant la Conférence et nous tenons également à vous remercier des paroles aimables que vous avez formulées. Afin d'accompagner S. E. M. Gryshchenko jusqu'à la sortie de cette salle, je vais maintenant suspendre quelques instants la séance plénière.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle est reprise à 10 h 30.

Le Président: La délégation de la Norvège est inscrite sur la liste des orateurs. Je donne la parole à la distinguée représentante de la Norvège.

M^{me} Skorpen (Norvège) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, mes quatre années à la Conférence du désarmement arrivant à leur terme, je voudrais saisir cette occasion de dire au revoir à tant d'estimés collègues et amis.

S'agissant de la situation de la Conférence du désarmement, elle ressemble très largement à ce qu'elle était à mon arrivée en 2006. En 2007, des débats structurés sur l'ensemble des points de l'ordre du jour ont eu lieu, et la conclusion a été une nouvelle fois que la négociation d'un traité sur les matières fissiles était arrivée à maturité. Les choses étaient, en revanche, différentes s'agissant de la vérification. Les discussions les plus récentes ont montré que la question des stocks demeurerait, pendant longtemps encore, un obstacle à un mandat de négociation, ce qui ne signifie pas que les débats structurés sont inutiles. Je crois que, s'il était possible de renoncer aux postures et d'examiner les questions de manière objective et ouverte, la Conférence pourrait bénéficier des débats structurés sur tous les points de son ordre du jour. Toutefois, ce type d'activité finit par remplacer les discussions plus difficiles, dont on a pourtant besoin pour parvenir à un accord sur un programme de travail durable. Pour ma part, je n'ai jamais compris pourquoi un traité sur les matières fissiles devait être la seule question considérée comme arrivée à maturité pour la négociation.

La Norvège considère que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires doivent être une priorité absolue et qu'ils constituent la seule garantie contre la prolifération et l'emploi effectif de ces armes de destruction massive, qui sont les plus abjectes.

Nous considérons que la dimension humanitaire doit impérativement demeurer au cœur de nos efforts, et nous croyons que nous avons beaucoup à apprendre des processus qui ont abouti aux conventions interdisant les mines antipersonnel et les sous-munitions.

Je ne comptais pas en dire beaucoup au sujet de la Conférence elle-même, de son règlement intérieur, ou encore de la façon dont la règle du consensus doit s'appliquer. J'ai entendu un certain nombre de déclarations sur ces sujets. Cependant, il y a un aspect du fonctionnement de cette instance sur lequel je voudrais revenir une fois de plus, à savoir la question des groupes régionaux.

Je suis peu soucieuse du fait que le règlement intérieur ne fait aucune référence aux groupes régionaux. Si l'existence de groupes régionaux avait un sens, je n'aurais certainement pas remis leur rôle en question. Mais je pense qu'il n'en est rien. Je crois que les groupes régionaux et leur mode de fonctionnement sont directement préjudiciables à nos efforts. Nous l'avons vu à maintes reprises, les États qui veulent le moins sont capables de s'abriter derrière leurs groupes.

Le pire, c'est que les questions ne peuvent être abordées en toute liberté et que nous étouffons les débats qui auraient pu avoir lieu. La recherche de compromis satisfaisants n'en devient que plus difficile. Les groupes régionaux font qu'il est plus difficile pour les membres des différents groupes de tisser les liens personnels qui sont si nécessaires pour parvenir aux résultats que nos autorités et nos sociétés attendent de nous.

Pour ma part, je regrette de n'avoir connu que très récemment tant de collègues fantastiques à la Conférence – des collègues appartenant à d'autres groupes – et j'attribue en partie cet état de fait à l'existence des groupes régionaux.

Enfin, je tiens à rendre hommage aux représentants des ONG, qui ne renoncent pas. J'ai hâte de lire la déclaration de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, le 8 mars prochain, et je vous félicite, vous qui êtes là-haut, dans la galerie, de nous apporter des analyses qui, je crois, nous sont d'une grande utilité. Je sais aussi que la Ligue connaît des difficultés économiques, et je voudrais inviter mes collègues à lui apporter leur appui à la fois financier et par tous autres moyens nécessaires pour lui permettre de jouer le rôle par lequel elle nous est si utile. Nous avons vraiment besoin d'elle. Je vous remercie.

Merci à tous mes collègues d'avoir partagé leurs idées, merci de votre soutien et de votre amitié. Cette instance me manquera certainement. Je ne pensais pas que j'allais le dire, mais elle va vraiment me manquer. Je continuerai à vous suivre. À mon retour à Oslo, je continuerai à travailler sur le désarmement et à rédiger les instructions pour cette instance.

Le Président: Je remercie la distinguée représentante de la Norvège pour son allocution mais aussi pour sa contribution à nos travaux et nous lui adressons tous nos vœux pour l'avenir.

Ceci conclut ma liste d'orateurs. Avant de terminer nos travaux d'aujourd'hui, je voudrais appeler votre attention sur le document CD/WP.560/Amend.1 dont vous êtes saisis et qui vous informe de quelques changements dus au fait que, le 10 juin, les coordonnateurs sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour n'étaient pas disponibles. En outre, comme vous le savez, la réunion informelle qui était prévue le lundi après-midi n'a pas pu se tenir et doit être reprogrammée. En bref, la réunion sur les points 1 et 2 du lundi 7 juin est reportée au 23 juin après-midi, la réunion sur le point 4 du 10 juin est reportée au 16 juin après-midi et la réunion sur le point 5 du 10 juin est reportée au 24 juin au matin. J'ai cru comprendre que ces changements avaient été acceptés par les coordonnateurs régionaux lors des dernières consultations présidentielles.

À l'issue de cette présidence brève, mais parfois mouvementée, je suis heureux de constater que nous sommes enfin parvenus, après d'intenses discussions, à établir un

programme d'activité détaillé et complet qui devrait permettre à la Conférence du désarmement, organe dont chacun d'entre nous assume une part des responsabilités, de poursuivre sa mission dans un esprit positif et constructif. Le succès notable obtenu à New York en mai dernier dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP a sans nul doute contribué à ce résultat, et comme l'a rappelé récemment mon successeur immédiat, l'Ambassadeur du Brésil, l'appel lancé à la Conférence du désarmement, pour qu'elle commence immédiatement, dans le contexte d'un programme de travail agréé, complet et équilibré, les négociations sur un traité relatif aux matières fissiles, ne devrait certainement pas rester lettre morte, de même, d'ailleurs que l'invitation adressée au Secrétaire général des Nations Unies pour que soit convoquée, en septembre 2010, une réunion de haut niveau pour appuyer le travail de la Conférence. Cette réunion que nous appelons de nos vœux pourrait sans doute aussi être l'occasion, comme le suggèrent plusieurs d'entre vous, de passer sous la loupe, dans un esprit ouvert et créatif, un certain nombre de pratiques pas nécessairement établies ou encore de préciser, à l'intention de nos successeurs, certaines règles de procédure. Tous les regards se tournent donc dorénavant vers les prochaines présidences de cette session 2010 afin qu'elles parviennent rapidement, sur la base de ces notes positives, à réunir le consensus nécessaire sur un futur programme de travail de la Conférence du désarmement, comme le réclament de façon récurrente nombre de délégations. La mienne reste bien entendu à leur entière disposition afin de contribuer activement au succès de cette entreprise. Je m'en voudrais de terminer cette intervention sans vous remercier tous, membres et observateurs, personnel et services d'appui à la Conférence, pour votre soutien indéfectible au cours de ces quatre semaines intenses. Je souhaite encore plus de succès à mon successeur. La prochaine session plénière se tiendra le mardi 15 juin. À ce moment, le Ministre des affaires étrangères du Brésil s'adressera à la Conférence. Je vous remercie.

La séance est levée à 10 h 35.